

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 876

présenté par  
M. Caure

-----

**ARTICLE 15**

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 3 :

« 2° Après l’article 706-74, il est ajouté un article 706-74-1 A ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 4, substituer à la référence :

« 706-79-3 »,

la référence :

« 706-74-1 A ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 16, substituer à la référence :

« 706-79-3 »,

la référence : « 706-74-1 A ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 17, substituer, deux fois, à la référence :

« 706-79-3 »,

la référence :

« 706-74-1 A ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence qui modifie l'emplacement au sein du code de procédure pénale du nouveau dispositif d'anonymisation des agents de la police nationale ou de la gendarmerie nationale affectés dans un service chargé des enquêtes en matière de délinquance et de criminalité organisées.